

***MODALITÉS DU CONTRÔLE
DES COMPÉTENCES et
CONNAISSANCES
2019-2020***

Avenant du 17/04/2020

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES 2019-2020 Modifications

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment le livre VI ;

Vu le décret 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;

Vu les 3 arrêtés du 21 février 2011 instituant 3 possibilités de « passerelles » de réorientation,

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,

Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus LICENCE de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 3 juillet 2012 et le CA du 10 septembre 2012.

Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus MASTER de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 8 septembre 2011 et le CA du 19 septembre 2011.

- **Modalités du contrôle des compétences et des connaissances votées en Conseil de Faculté le 23/04/2019 et votées en CFVU le 21/05/2019**
- **Modifications votées en CFVU le 28/04/2020**

1- Principes généraux

• 1^{er} semestre - 2^e session

Les CT non validés en 1^{ere} session : ils seront repassés en distanciel via SIDES, la semaine à partir du 8 juin 2020. Le calendrier des épreuves sera défini ultérieurement.

Les CC non validés en 1^{ere} session : ils seront neutralisés.

• 2nd semestre – 1^{ere} session

Les UE validées uniquement en CC : seront validées en CC (mise en place de CC en distanciel pour UE Physiologie occlusion 3^e année et imagerie appliquée 5^e année)

Les UE validées en CC et CT : seront évaluées uniquement en CC. Le CT est neutralisé (à l'exception de l'UE « Thérapeutique édentement total » 4^e – voir plus bas)

Les UE validées uniquement en CT : seront évaluées en distanciel, via SIDES : la semaine à partir du 2 juin 2020 (voir calendrier ci-dessous)

- **2nd semestre – 2e session**

Les CC et les CT non validés en 1ere session seront évalués en présentiel la semaine du 31 août 2020.

Le planning des épreuves sera défini ultérieurement ainsi que le planning des surveillances.

- **Une épreuve test** : aura lieu avec tous les étudiants le jeudi 14 mai de 10h00 à 10h30

2- Contrôle continu

- **3^e année semestre 6 : UE Physiologie de l'occlusion**

Principe voté : le nombre minimum de contrôle continu au sein d'une UE est de deux.

Modification :

Un seul contrôle continu a pu être réalisé au cours du 2nd semestre. Le second contrôle continu sera réalisé en distanciel (5 questions sur la plateforme SIDES).

La moyenne des 2 notes de contrôle continu sera attribuée à l'UE. Si la moyenne des 2 notes est supérieure ou égale à 10/20, le contrôle continu est validé. Il n'y a pas de coefficient attribué à chacune des 2 notes.

- **4e année semestre 8 : UE Inlays**

Principe voté : UE validée en contrôle continu.

Modification :

Les enseignements dans cette UE n'ont pas pu être réalisés en présentiel (ou de façon insuffisante) au cours du 2nd semestre de l'année universitaire 2019-2020.

Cette UE est neutralisée.

- **4e année semestre 8 : UE Thérapeutique édentement total**

Principe voté : UE validée en contrôle continu et contrôle terminal

Modification :

Le contrôle continu de cette UE est neutralisé (faute d'une notation équitable entre tous les étudiants qui n'ont pas pu terminer les travaux pratiques).

Cette UE sera évaluée uniquement en contrôle terminal.

- **5e année semestre 10 : UE Imagerie Appliquée**

Principe voté : le nombre minimum de contrôle continu au sein d'une UE est de deux.

Modification :

Aucun continu n'a pu être réalisé au cours du 2nd semestre. L'UE sera validée en distanciel (15 questions sur la plateforme SIDES) sur les cours réalisés en présentiel.

- **5e année semestre 10 : UE Radioprotection**

Principe voté : L'assiduité aux enseignements de l'UE Radioprotection est obligatoire pour la délivrance de l'attestation.

Modification :

Les enseignements de cette UE (5e année semestre 10) n'ayant pas pu avoir lieu au titre de l'année universitaire 2019-2020, ils seront dispensés et évalués l'année suivante, soit en 2020-2021 aux étudiants de 6e année.

3- Contrôle terminal

2^e année semestre 4 : UE Cariologie

4^e année semestre 8 : UE Médecine orale

4^e année semestre 8 : UE Implantologie

5^e année semestre 10 : UE Réhabilitation complexe

Modification :

Les enseignements dans ces UE n'ont pas pu être réalisés en présentiel (ou de façon insuffisante) au cours du 2nd semestre de l'année universitaire 2019-2020. Ces UE étant validées uniquement en contrôle terminal, sont neutralisées.

4- Examen du CSCT

Principe voté :

Le CSCT est évalué par une épreuve clinique orale (ECOS) et par la validation des stages cliniques de 4^e et 5^e années en service d'odontologie

Modification :

Les épreuves orales ne pourront avoir lieu et seront remplacées par une épreuve d'une heure en distanciel. L'épreuve aura lieu le 10 juin 2020 de 9h à 10h via la plateforme SIDES. Un test de connexion aura lieu le 12 mai 2020 à 10h00.

Le candidat est déclaré admis au CSCT après validation de l'épreuve en distanciel ET de la validation des stages cliniques.

5- Les soutenances de thèse

Elles pourront avoir lieu à partir du 31 août 2020, selon un calendrier précis et défini ultérieurement, qui respectera l'ordre de passage prévu initialement.

6- Calendrier 2nd semestre – 1ere session

Voir document en pièce jointe

7- Modifications du calendrier hospitalo-universitaire 2019-2020 :

- Examens CT 2nd semestre – 1ere session : **Lundi 2 et mardi 3 juin 2020**
- Examens CT 1er semestre – 2^e session : **Semaine du 8 juin 2020**
Remise des résultats stage hospitalier 5^e et 6^e années : **vendredi 19 juin 2020**
- **Délibération** 2nd semestre session 1 + 1^{er} semestre session 2 + 6^e année 1^{er} semestre :
Lundi 29 juin 2020
- Publication des résultats : **Mercredi 1er juillet 2020**
- Consultation des copies : **du 6 au 10 juillet 2020**

- 2^e session du 2nd semestre CC + CT : **Semaine du 31 août 2020**
Remise des notes CC et résultats stage hospitalier 5^e et 6^e années : **7 septembre 2020**
- **Délibération** du 2nd semestre session 2 + 6^e année session 2 : **Jeudi 10 septembre 2020**
- Publication des résultats : **vendredi 11 septembre 2020**
- Rentrée universitaire : **lundi 14 septembre 2020**
- Consultation des copies : **du 14 au 18 septembre 2020**